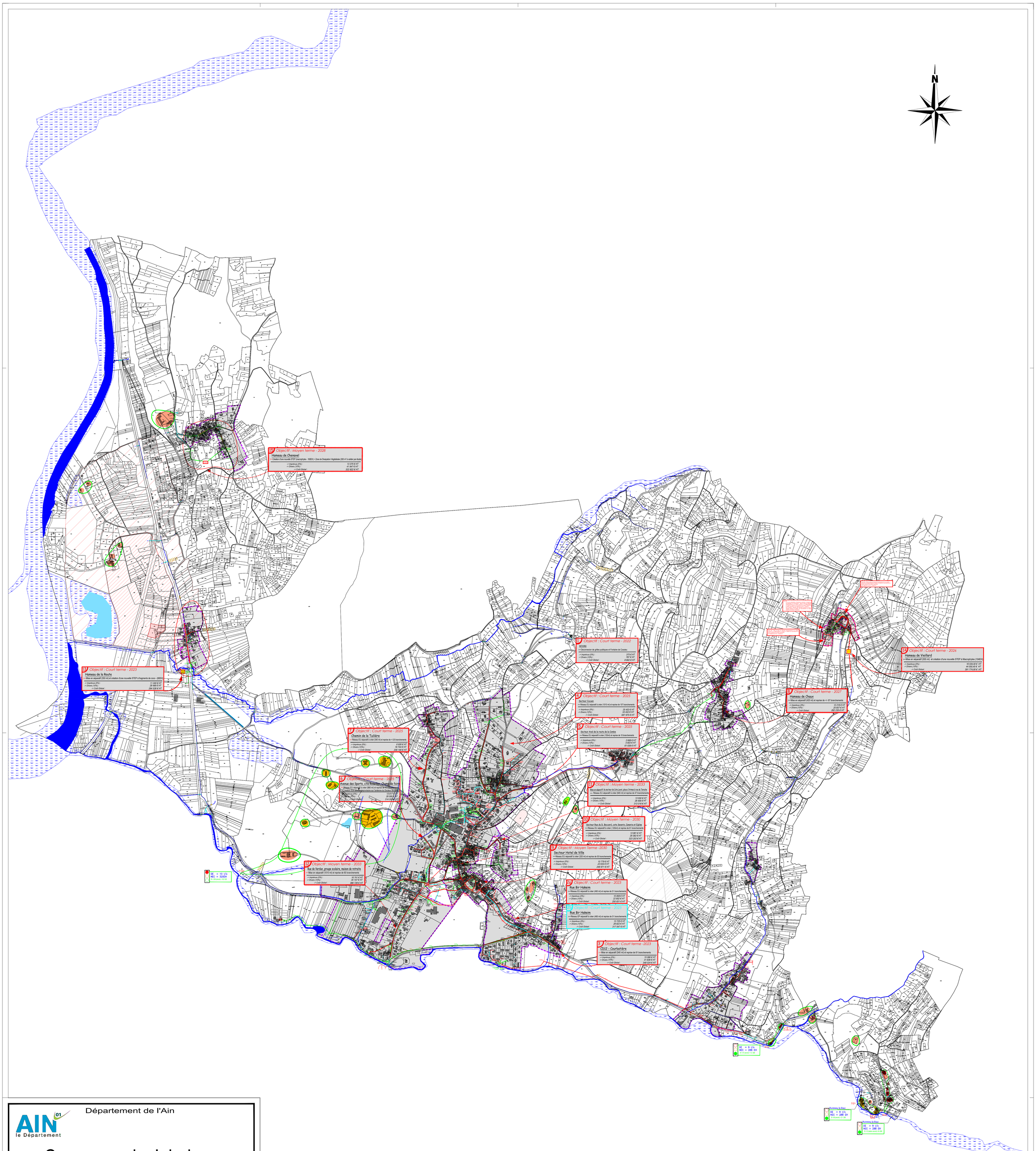

Département de l'Ain

Commune de Jujurieux

Schéma directeur d'assainissement
Zonage de l'assainissement - volet Eaux Usées
PLAN TRAVAUX

Zone d'assainissement collectif

- Assainissement collectif existant
- Réseau EU existant gravitaire
- Canalisation de refoulement EU
- Réseau Unitaire existant
- STEP — STEP à créer
- Réseau EP
- Réseau EU à créer
- Branchement à créer

Zone d'assainissement non collectif

- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP
- Assainissement collectif futur à court, moyen, long terme

Divers

- Bassin, fontaine, lavoir
- Zone humide
- ZNIEFF
- PI, PR — Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché)
- Réseau hydrographique
- Contour PLU

Date : Septembre 2022
Echelle : 1/7500
Fichier : SDA_Zonage_Jujurieux.dwg
Dessin : D. BONNOT

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>

TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE COLLECTE DE LA STEP

Information des usagers / Régularisation administrative	Echéances – Année de mise en service	Estimation financière (€ HT)	Annuités (€ HT)	Soldes à financer (€ HT)
Dresser de déclarations des déversoirs d'orage	Court terme - 2021	-	-	-
Finalisation de la rédaction du règlement d'assainissement et mise en place d'une permis de raccordement particulier à l'échelle de la commune	Court terme - 2021	-	-	-
Réduction/élimination des déversements temps sec	**Echéances – Année de mise en service**	**Estimation financière (€ HT)**	**Annuités (€ HT)**	**Soldes à financer (€ HT)**
Reprises du DO de Chaux	Réalisé en 2021	-	-	-
Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques	**Echéances – Année de mise en service**	**Estimation financière (€ HT)**	**Annuités (€ HT)**	**Soldes à financer (€ HT)**
1. Déconnexion grilles publiques EP sur EU (2)	Court terme - 2022	4 367,00 €	-	-
2a. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim - création d'un réseau EP (capacité 490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	250 831,35 €	6 665,58 €	3 665,58 €
2b. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim - création d'un réseau EP (capacité 490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	317 047,50 €	15 632,63 €	15 632,63 €
3. Mise en séparatif du secteur de la Courbatière (540 ml) et reprise des branchements (81) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2023	348 024,60 €	32 740,53 €	32 740,53 €
4. Mise en séparatif de Cucuen (1025 ml) et reprise des branchements (107) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2025	587 875,35 €	14 450,27 €	14 450,27 €
5. Mise en séparatif du bas de la route de la Combe (155 ml) et reprise des branchements (10)	Court terme - 2025	61 636,50 €	1 268,88 €	1 268,88 €
6. Mise en séparatif de l'avenue des Sports et cité Rosalien et avenue du champ de foire (980 ml), reprise des branchements (63) et mise en place d'un déversoir sur l'antenne du Docteur Bocciardi	Court terme - 2025	314 526,70 €	5 526,26 €	5 526,26 €
7. Mise en séparatif du chemin de la Tuilière (540 ml) et reprise des branchements (20)	Court terme - 2025	206 180,60 €	4 035,56 €	4 035,56 €
8. Mise en séparatif du hameau du Chaux (420 ml) et reprise des branchements (67)	Court terme - 2027	282 235,80 €	8 961,19 €	8 961,19 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES COURT TERME (HORS TRAVAUX EP)		**2 955 814,54 €**	**54 168,50 €**	**54 168,50 €**
9. Mise en séparatif de la place de l'Hôtel de ville, rue Jules Ferry, imp. Marechall Ferrant (320 ml) et reprise des branchements (50)	Moyen terme - 2030	248 971,80 €	8 391,02 €	8 391,02 €
10. Mise en séparatif rue du Docteur Boccard, Cote Savorin , Cote Caverie (aval) et secteur eglise (525 ml) et reprise des branchements (61)	Moyen terme - 2030	323 203,65 €	9 637,50 €	9 637,50 €
11. Mise en séparatif rue Cote Levet, place d'Arnas et rue de la Tanche (540+ml) et reprise des branchements (47)	Moyen terme - 2033	313 686,55 €	7 960,48 €	7 960,48 €
12. Mise en séparatif de la rue de Verdun et ruisseau amenée provenant de la maison de retraite (1010 ml) et reprise des branchements (60)	Moyen terme - 2033	386 728,65 €	7 561,59 €	7 561,59 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES MOYEN TERME		**1 271 520,85 €**	**33 550,29 €**	**33 550,29 €**

TRAVAUX PREVUS SUR LES HAMEAUX

Réduction des rejets au milieu naturel et amélioration des systèmes d'épuration	Echéances – Année de mise en service	Estimation financière (€ HT)	Annuités (€ HT)	Soldes à financer (€ HT)
13. Mise en séparatif (250ml) et nouvelle STEP macrophytes (80EH) - Hameau de la Route	Court terme - 2023	264 526,30 €	6 278,13 €	6 454,32 €
14. Mise en séparatif (555 ml) et STEP macrophytes (90EH) - hameau de Vieillard	Court terme - 2026	391 774,85 €	11 915,39 €	13 787,24 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES COURT TERME		**656 301,45 €**	**20 154,79 €**	**22 254,56 €**
15.Nouvelle STEP macrophytes (160 EH) - Hameau de Chenavel	Moyen terme - 2028	322 822,50 €	14 168,50 €	10 753,30 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES MOYEN TERME		**322 822,50 €**	**14 168,50 €**	**10 753,30 €**

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- **Vert* :** Terrain perméable en surface - pente faible ou nulle
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage
- **Vert 2* :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- **Saumon* :** Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage
  -> En cas de manque de place pour le dispositif de traitement : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- **Orange* :** Terrain moyennement perméable.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
  -> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
  Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.
- **Rouge* :** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
  -> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
  Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

- 7/21 — Limite des sous bassins versants
- Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS=24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

Indice saturé — Rejet déconseillé
Indice presque saturé — Rejet tolérable
Indice non saturé — Rejet possible